



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

La généralisation de la facturation électronique



Les objectifs de la réforme

1.



Renforcer la compétitivité des entreprises grâce à la diminution de la charge administrative de création, d'envoi et de traitement des factures au format papier ainsi qu'à la sécurisation des relations commerciales

2.



Faciliter les déclarations de TVA par le pré-remplissage

3.



Lutter contre la fraude fiscale et diminuer l'écart de TVA au moyen de recoupements automatisés

4.



Permettre la connaissance au fil de l'eau de l'activité des entreprises afin de favoriser un pilotage fin des actions du Gouvernement en matière de politique économique



Le périmètre de la réforme

Qui est concerné ?

La réforme concerne l'ensemble des assujettis à la TVA :

1 - les entreprises quel que soit le CA réalisé et leur forme juridique

- Y compris les entreprises en franchise en base
- Y compris les entreprises étrangères selon le type de transactions

2- les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties

Quelles obligations ?

trois nouvelles obligations (texte de référence : article 26 de la LFR n°2022-1157 du 16/08/2022)

1 - Une obligation de facturation électronique (e-invoicing) pour les transactions domestiques entre assujettis et de transmission des données de facturation à l'administration

2 - Une obligation de transmission électronique à l'administration des données des transactions (e-reporting)

3 - Une obligation de transmission électronique à l'administration des données relatives au paiement pour les prestations de services

Le périmètre de la réforme

		Types de transaction	
		B2B (business to business)	B2C (business to consumers)
Périmètre géographique	FRANCE	Échange électronique des factures (e-invoicing)	Transmission électronique des données de facturation (e-reporting)
	INTERNATIONAL		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Le calendrier de la réforme



Toutes les entreprises
devront **recevoir** leurs factures
au format électronique



Les grandes entreprises
devront **émettre** les factures
au format électronique*



Les entreprises de taille
intermédiaire devront **émettre**
les factures au format
électronique*



Les très petites
entreprises/petites et moyennes
entreprises devront **émettre** les
factures au format électronique*



*Même calendrier pour les transmissions des données de transaction « e-reporting »



Le schéma de la facturation électronique

ACTEURS DE LA CHAÎNE DE FACTURATION

Entreprises

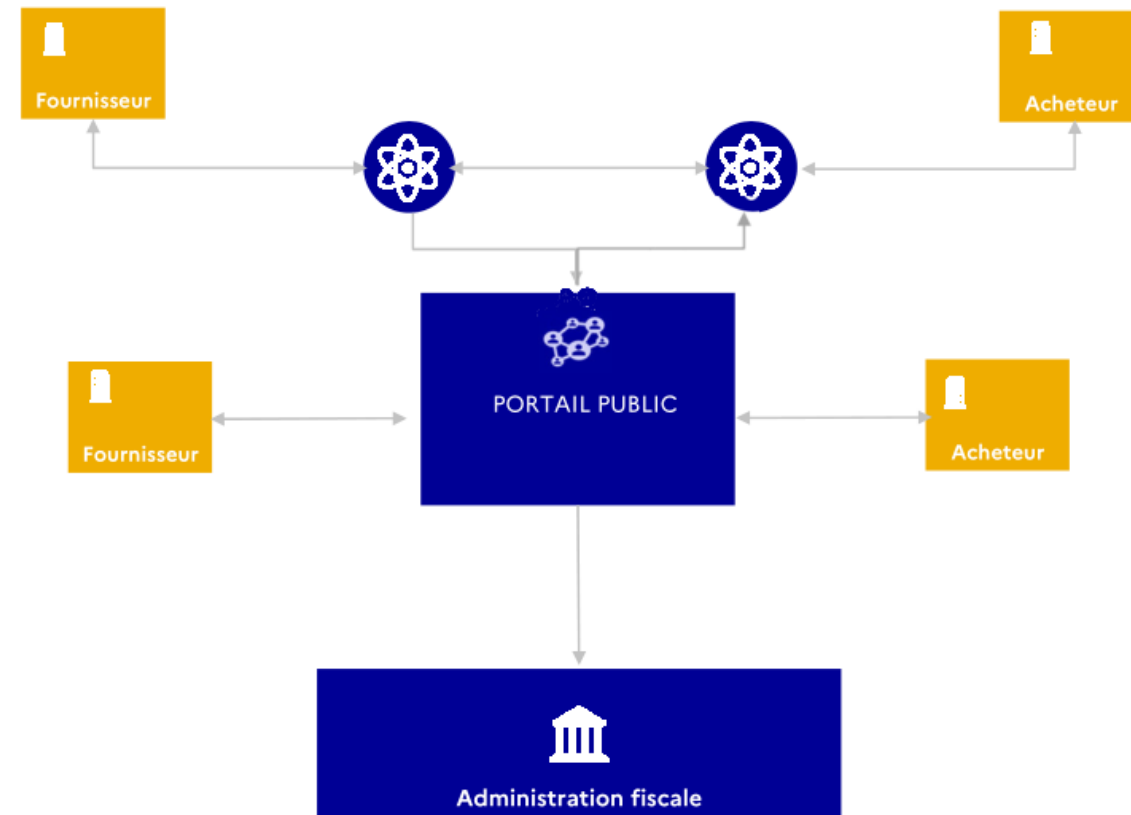
Fournisseurs et acheteurs équipés ou non d'une solution de dématérialisation en interne ou en externe.


Plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

Prestataires offrant des services de dématérialisation des factures. Seules les plateformes partenaires pourront transmettre directement les factures à leur destinataire avec transmission des données au portail public de facturation.

Portail public de facturation (PPF)


Opérateur public offrant des services d'échange de factures gratuits et concentrant les données de facturation et de *e-reporting* pour l'administration fiscale.



 Émetteurs et destinataires

 Plateformes privées

 Acteurs publics

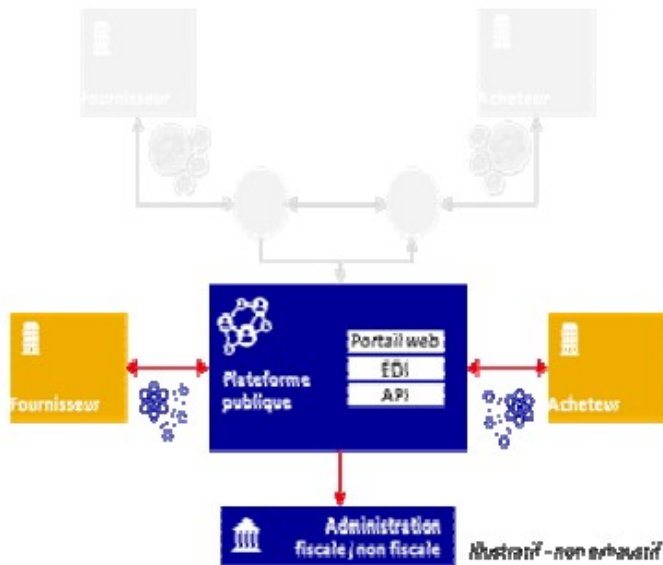
 Opérateurs de dématérialisation



Trois circuits possibles pour échanger des factures, déclarer les données de facturation et transmettre

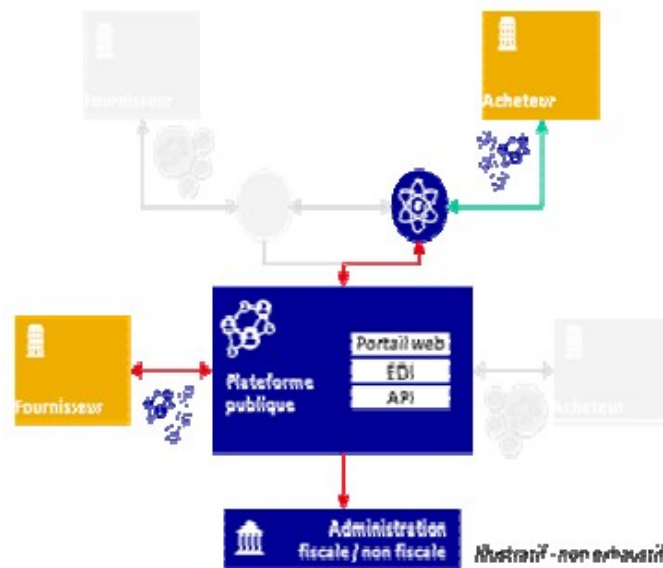
Circuit A :

Échanges entre 2 acteurs non équipés de solution de dématérialisation, directement sur le portail public de facturation (PPF)



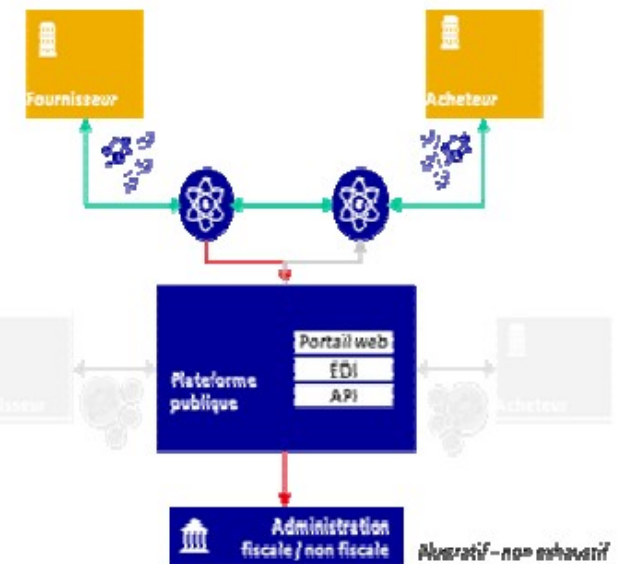
Circuit B :

Échanges entre 1 acteur utilisant le portail public de facturation et 1 acteur travaillant avec une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP)



Circuit C :

Échanges entre 2 acteurs ayant recours à des PDP, le PPF concentre les données pour l'administration





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Pour aller plus loin...

impots.gouv.fr

Rubrique professionnel



Rubrique partenaire

Facturation électronique -
Plateformes de
dématérialisation
partenaires

